Accusé de réception en préfecture
073-217301712-20220711-37-2022-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1er Juillet 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 11 Juillet 2022 à 18 h 30,** sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 _- PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 -
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 –	26 – Alexia CEFALU
6 -	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; David FAUCONET (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lakshmi ROCHER (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Vincent CHEVROT (pouvoir à Irène CROZET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Stéphane DURET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 11-07-2022/37

DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL ADMINISTRATION : CREATION D'UN POSTE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Dans le cadre du dispositif Petites villes de Demain, la Ville de Montmélian peut bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 15 000 euros pour le recrutement d'un jeune diplômé dans le cadre du nouveau dispositif de volontariat territorial en administration.
Le volontariat territorial en administration est un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois (et au moins 75% d'un temps plein). Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans diplômés d'un Bac+2 minimum (en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics ou développement territorial, par exemple).
La collectivité s'engage à mettre en place un accompagnement spécifique du jeune recruté.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet Petites Villes de Demain, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de volontaire territorial d'administration qui serait chargé de missions diverses en administration générale dont

- La participation à la rédaction de la convention « petite ville de demain » et de la programmation pluriannuelle communale.
- Le recensement des projets et l'établissement des fiches projet, la préparation des réponses aux appels à projets, la constitution de dossiers de subventions.
- L'élaboration et la mise en place d'outils de programmation et de suivi, de tableaux de bord

- la veille active et la prospection des dispositifs de contractualisations / subventions / appels à projets proposés par les financeurs publics et toutes autres nouvelles opportunités de financement

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24
Vu le décret 88-145 modifié,
Vu le dispositif « Volontaire Territorial Administratif »
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'appui administratif, de catégorie C, de type « contrat de projet », dans le cadre du **dispositif du Volontariat Territorial Administratif**, à temps complet, pour une durée de 18 mois à compter de la date d'embauche.
  L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions décrites ci-dessus.

  La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 378 et l'indice brut 432 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois et effectifs ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondant à la création de cet emploi.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

MAIRIE de MONTREUIL (S/MER)

Le Maire

Béatrice SANTAIS